

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 985

présenté par  
M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

-----  
**ARTICLE 10**

À l'alinéa 4, après la référence :

« *Art. L. 14 A.* – »

insérer les mots :

« Dans le cadre de la lutte contre l'entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.